

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2022-CS-05

DÉLIBÉRATION DU
COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 22.04.2022

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux avril, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre

CCBA : DUCHAMP Cécile, LACROTTE Robert, PONTIER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, BOUSCHON Max

Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard

Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérangère, GSEGNER Gérard, ROBERT Lionnel

Beaume Drobie : DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal

Berg et Coiron : GILLY Michelle

Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas

Val de Ligne : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 18

Procurations : 13

Votants : 31

Absents : 7

Date de convocation : le 31/03/2022

Procurations : BRUN Marc à CHAPUIS Pierre, COLLIGNON Jean à SAUCLES Gérard, ARNAUD Jean-Luc à SAUCLES Gérard, MEYER Jean-Yves à DUCHAMP Cécile, TAUPENAS Martine à PONTIER Jean-Yves, TOURVIELHE Max à PONTIER Jean-Yves, CHABANNE Francis à DEFFREIX Christophe, FARGIER Marie à GILLY Michelle, NAJI Driss à GILLY Michelle, DURAND Marie-Christine à AGERON Claude, MASSOT Guy à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, DELEUZE Johan à BAULAND Brigitte

Absents : RIEU Dominique, VEYRENC Yves, MAISONNEUVE Patrick, AUZAS Vincent, ROSSI Joëlle, BRUYERE-ISNARD Thierry, CHANIOL Bernard

Secrétaire de séance : SOUBEYRAND Jacky

Objet : Clôture du budget annexe « Pépinière Espéidou »

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le SYMPAM n'ayant plus la compétence, il convient de clôturer et de supprimer le budget annexe « Pépinière Espéidou ».

Il propose que ce budget soit clôturé au 1er septembre 2022.

A cette date, il sera délibéré pour le transfert de l'actif et du passif au budget général et pour la répartition de l'excédent ou du déficit aux communautés concernées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression du budget annexe « Pépinière Espéridou » au 1^{er} septembre 2022,
- **CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES



Reçu à la Sous-Préfecture
de L'ARGENTIÈRE

28 AVR. 2022